

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs**

**Séance ordinaire du Conseil municipal de la Paroisse de Sainte-Anne-des-Lacs tenue au 773, chemin Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0, le 14 avril 2014 à 20h00 au lieu et à l'heure ordinaires des séances :**

**Sont présents : Messieurs Sylvain Harvey, Normand Lamarche, Serge Grégoire, Sylvain Charron et Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, ainsi que Madame Luce Lépine, conseillère, formant quorum sous la présidence de Madame Monique Monette Laroche, mairesse.**

**Est également présent Monsieur Jean-François René, directeur général.**

**À 20h10, la mairesse déclare la séance ouverte.**

**No 4790-04-14**  
Adoption de  
l'ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que modifié.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Mot de la mairesse et des conseillers
3. Questions écrites d'intérêt public
4. Adoption des procès-verbaux des 10 mars et 20 mars 2014

**5. Finances, Administration et Greffe**

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états financiers et états comparatifs
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Dépôt du rapport financier 2013 – Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte
- 5.4 Dépôt des états financiers pour l'exercice 2013
- 5.5 Bottin Sainte-Anne-des-Lacs
- 5.6 Facture Écocentre
- 5.7 Servitude - thermopompes de la municipalité par rapport au lot numéro 1 920 192
- 5.8 Achat de billets – Assemblée générale annuelle et souper entrepreneurial du CLD des Pays-d'en-Haut
- 5.9 Avis de motion – Projet de règlement no 337-2-2014 concernant les ententes avec les promoteurs relativement à des travaux municipaux et remplaçant le règlement no 337-1-2013
- 5.10 Entente Québec-municipalités

Séance ordinaire du 14 avril 2014

## **6. Travaux publics**

- 6.1 Contrat – asphaltage de chemins
- 6.2 Contrat – pierre concassée
- 6.3 Contrat – matériel recyclé
- 6.4 Contrat – dynamitage
- 6.5 Contrat – fauchage
- 6.6 Contrat – lignage de chemins
- 6.7 Contrat – pulvérisation d'asphalte
- 6.8 Achat de luminaires de rue
- 6.9 Demande au MTQ – élargissement du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs
- 6.10 Demande au MTQ – reconstruction du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs
- 6.11 Demande au MTQ – sortie, autoroute 15
- 6.12 Demande au MTQ – réduction de vitesse, route 117
- 6.13 Demande au MTQ – modification terre-plein - virages
- 6.14 Demande au MTQ – réduction de vitesse, centre du village
- 6.15 Demande au MTQ – résultats des comptages routiers
- 6.16 Déneigement du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs - partie appartenant au MTQ

## **7. Loisirs, Culture et Vie communautaire**

- 7.1 Embauche – Coordonnatrice du camp de jour Magicoparc
- 7.2 Contrat – Appariteur – concierge
- 7.3 Contrat – Entretien des parcs municipaux et espaces verts
- 7.4 Soirée Reconnaissance des bénévoles
- 7.5 Autorisation de passage – Cyclo-Tour du Parc 2014
- 7.6 RETIRÉ
- 7.7 Dépôt du bilan de la Fête des boules de neige
- 7.8 Forums de l'animation
- 7.9 Avis de motion – Modification du règlement de la bibliothèque municipale concernant les heures d'ouverture
- 7.10 Demande d'appui à la campagne provinciale « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire »
- 7.11 Autorisation d'un barrage routier – Relais pour la vie

## **8. Urbanisme**

- 8.1 Demande de dérogation mineure – 2, du Bouton d'Or
- 8.2 Demande de dérogation mineure – 27, des Lilas
- 8.3 Lotissement et frais de parcs – Les Sommets du Lac Marois
- 8.4 Embauche - Assistante au Service de l'urbanisme, poste temporaire à temps plein
- 8.5 Nomination d'un nouveau membre au sein du CCU
- 8.6 Adoption du règlement modifiant le règlement 105
- 8.7 Usage complémentaire en milieu résidentiel
- 8.8 Zone C-300

Séance ordinaire du 14 avril 2014

## **9. Sécurité publique et Incendie**

- 9.1 Achat de six (6) tenues de protection pour pompiers
- 9.2 Démission de Stéphan Labrosse, pompier
- 9.3 Formation - Programme relatif au taux de participation minimum
- 9.4 Formation « Opérateur de pompe » – Inscription de quatre pompiers

## **10. Environnement**

- 10.1 Projet – Nouvelle procédure de demande de permis d'abattage d'arbres morts et / ou dangereux
- 10.2 Constat d'infraction – 62, chemin des Pluviers
- 10.3 Achat mobilier urbain – Île Benoît
- 10.4 Colloque – « Eau et municipalités 2014 »

- 11. Varia
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Mot de la mairesse  
et des conseillers

Questions  
écrites d'intérêt  
public

Aucune

**No 4791-04-14**  
Adoption des  
procès-verbaux  
des 10 et 20  
mars 2014

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver les procès-verbaux des 10 et 20 mars 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 4792-04-14**  
Comptes payés  
et à payer

Madame Monique Monette Laroche, mairesse, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu que l'un de ses fils est directement concerné par cette dernière et s'abstient de voter.

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

Séance ordinaire du 14 avril 2014

D'accepter la liste des comptes payés au 31 mars 2014 pour un montant de 285 978,43 \$ - chèques numéros 10159 à 10170.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois de mars 2014 au montant de 436 482,40 \$ - chèques numéros 10171 à 10271.

D'accepter les états comparatifs et états financiers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dépôt des états comparatifs et états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 31 mars 2014 sont déposés au Conseil.

**No 4793-04-14**  
Autorisation de dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500,00 \$ chacune.

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Nom du fournisseur	Montant
Ville de Saint-Sauveur	109 485.89 \$
Ville de Saint-Sauveur	12 529.71 \$
Prevost Fortin D'Aoust	2 927.70 \$
Amyot Gélinas, C.A.	2 926.11 \$
Amyot Gélinas, C.A.	9 198.00 \$
Sécurité publique Québec	390 956.00 \$
SSQ Groupe Financier	3 174.03 \$
Corporation Financière Mackenzie	9 078.98 \$
Manaction	5 580.11 \$
Sifto Canada	3 710.30 \$
Sifto Canada	3 331.98 \$
Carole Forget en fidéicommiss	47 283.00 \$
François Nuckle et Marie-Josée Massariol	4 959,29 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dépôt du rapport financier 2013 – Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte

Le rapport financier de la Régie intermunicipale de Sainte-Anne-des-Lacs, Piedmont et Saint-Hippolyte pour l'exercice terminé le 31 décembre 2013 est déposé au conseil.

Dépôt des états financiers pour l'exercice 2013

Séance ordinaire du 14 avril 2014

Les états financiers pour l'exercice 2013 sont déposés au Conseil.

**No 4794-04-14**  
Bottin Sainte-Anne-des-Lacs

Attendu qu'une nouvelle édition du Bottin Sainte-Anne-des-Lacs sera publiée en juin prochain en 1 850 exemplaires;

Attendu que le coût de la parution dans ce bottin est de 900,00 \$ pour trois (3) pages recto-verso.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De renouveler la parution dans le Bottin Sainte-Anne-des-Lacs au coût de 900,00 \$ taxes en sus si applicables, pour trois (3) pages recto-verso.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Microtexte enr.

**No 4795-04-14**  
Facture Écocentre

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De payer la quote-part 2014 de la municipalité à l'Écocentre au coût de 109 485,89 \$, sans taxes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Écocentre

**No 4796-04-14**  
Servitude – Thermopompes de la municipalité par rapport au lot 1 920 192

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De mandater Me Carole Forget pour la préparation d'un acte notarié pour créer une servitude relativement aux thermopompes de la municipalité, par rapport au lot 1 920 192.

D'autoriser Madame la mairesse et le directeur général à signer ledit acte ainsi que tous documents s'y rapportant.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Me Carole Forget, notaire

Séance ordinaire du 14 avril 2014

**No 4797-04-14**  
Achat de  
billets –  
AGA et souper  
entrepreneurial  
du CLD des  
Pays-d'en-Haut

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller,  
appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

De procéder à l'achat de deux (2) billets pour l'assemblée générale  
annuelle et le souper entrepreneurial du CLD des Pays-d'en-Haut  
tenus le 20 mai 2014 à l'Estérel Resort au coût de 85,00 \$ chacun,  
taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité

Avis de motion –  
Projet de  
règlement  
no 337-2-2014  
concernant es  
ententes avec  
les promoteurs  
relativement  
à des travaux  
municipaux et  
remplaçant le  
règlement  
no 337-1-2013

Avis de motion est donné par Monsieur Sylvain Charron, conseiller,  
de la présentation lors de la prochaine séance du conseil du projet de  
règlement numéro 337-2-2014 portant sur les ententes avec les  
promoteurs relativement à des travaux municipaux et remplaçant le  
règlement no 337-1-2013.

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers  
déclarent avoir reçu une copie dudit règlement.

**No 4798-04-14**  
Entente  
Québec-  
municipalités

Attendu que l'Entente de partenariat fiscal et financier 2007-2013 entre  
le gouvernement du Québec et les municipalités est arrivée à  
échéance à la fin de 2013;

Attendu que cette entente s'inscrivait dans une volonté commune de  
modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de  
faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de  
revenus prévisibles et stables;

Attendu qu'en 2012, divers comités techniques ont été mis sur pied  
afin d'évaluer les différentes composantes, les modifications et les  
bonifications à être apportées à l'Entente ainsi que les modalités de  
répartition entre les municipalités;

Attendu qu'en juin 2013, le gouvernement a soumis une proposition  
financière représentant 10,52 milliards de dollars comparativement à  
une première proposition représentant 10 milliards;

Attendu que, pour les membres de la Fédération québécoise des  
municipalités, cette dernière proposition se traduisait par des gains  
estimés à 317,4 millions de dollars par rapport à la proposition initiale;

Attendu que, de plus, les municipalités doivent supporter dès 2014 les  
impacts budgétaires des modifications comptables apportées au  
traitement des remboursements de la taxe de vente du Québec (TVQ),  
modifications ayant des impacts financiers majeurs pour une majorité  
de celles-ci, et ce, sans contreparties adéquates;

Attendu que le fait que le rejet, par les autres intervenants municipaux

Séance ordinaire du 14 avril 2014

de cette proposition fut une erreur;

Attendu que le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités a adopté la résolution CA-2014-02-13/03 dans laquelle il sollicite l'appui des membres de la Fédération;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

De demander au gouvernement du Québec de procéder dès maintenant à la signature d'une entente sur la base de la proposition du 7 juin 2013;

De transmettre copie de la résolution aux personnes suivantes : le premier ministre du Québec, le ministre des Finances, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le chef de l'opposition officielle, le chef du deuxième groupe d'opposition, le président de l'Union des municipalités du Québec et le président de la Fédération québécoise des municipalités.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 4799-04-14**  
Contrat –  
Asphaltage  
de chemins

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'asphaltage de chemins pour l'année 2014;

Attendu que sept (7) soumissions ont été reçues :

ENTREPRISE	PRIX
<b>Uniroc Construction inc.</b>	<b>391 127,49 \$</b>
Construction ANOR (1992) Inc.	417 344,00 \$
Les Entreprises Guy Desjardins inc.	441 020,00 \$
Asphalte Desjardins inc.	452 567,00 \$
Pavage des Moulins inc.	517 800,00 \$
Pavage Jérômien inc.	521 600,00 \$
Sintra inc.	523 225,00 \$

Ces prix n'incluent pas les taxes.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :  
Séance ordinaire du 14 avril 2014

De retenir les services de Uniroc Construction inc. pour l'asphaltage 2014 au coût de 391 127,49\$, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 18 mars 2014.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directeur du Service des Travaux publics  
Uniroc Construction inc.

**No 4800-04-14**  
Contrat –  
Pierre  
Concassée

Monsieur Sylvain Charron, conseiller, ne participe pas aux délibérations sur cette question compte tenu que Lafarge Canada inc. est un client de son employeur, il s'abstient donc de voter.

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de pierre concassée 2014;

Attendu que trois (3) soumissions ont été reçues :

ENTREPRISE	PRIX À LA CARRIÈRE	PRIX INCLUANT TRANSPORT
<b>Lafarge Canada Inc.</b>	<b>131 449,50 \$</b>	<b>197 739,75 \$</b>
Asphalte Desjardins Inc. Division Carrières Laurentiennes	115 117,00 \$	215 587,83 \$
Sables L.G. Division de Bau-Val Inc.	121 387,00 \$	220 229,43 \$

Ces prix excluent les taxes.

Attendu que le plus bas soumissionnaire est déterminé en ajoutant le coût du transport au prix demandé par le soumissionnaire. Ce coût est calculé en utilisant la liste des taux de transport du MTQ en 2014 entre le point de chargement et le point de livraison;

Attendu que le plus bas soumissionnaire est Lafarge Canada inc. compte tenu des coûts de transport moins élevés;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,



Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller,  
appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Lafarge Canada inc. pour la fourniture de  
pierre concassée pour l'année 2014 au prix de 197 739,75\$, taxes en  
sus, le tout conformément à sa soumission du 18 mars 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directeur du Service des Travaux publics  
Lafarge Canada inc.

**No 4801-04-14**  
Contrat –  
Matériel  
recyclé

Séance ordinaire du 14 avril 2014

Monsieur Sylvain Charron, conseiller, ne participe pas aux  
délibérations sur cette question compte tenu que Lafarge Canada inc.  
est un client de son employeur, il s'abstient donc de voter.

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la fourniture de  
matériel recyclé pour l'année 2014;

Attendu que trois (3) soumissions ont été reçues :

ENTREPRISE	PRIX À LA CARRIÈRE	PRIX INCLUANT TRANSPORT
<b>Lafarge Canada Inc.</b>	<b>30 555,00 \$</b>	<b>45 227,68 \$</b>
Sables L.G. Division de Bau-Val Inc.	33 930,00 \$	56 539,99 \$
Uniroc Inc.	29 475,00 \$	60 719,47 \$

Ces prix excluent les taxes.

Attendu que le plus bas soumissionnaire est déterminé en ajoutant le  
coût du transport au prix demandé par le soumissionnaire. Ce coût est  
calculé en utilisant la liste des taux de transport du MTQ en 2014 entre  
le point de chargement et le point de livraison;

Attendu que le plus bas soumissionnaire est Lafarge Canada inc.;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente  
résolution,

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller,  
appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Lafarge Canada inc. pour la fourniture de  
matériel recyclé pour l'année 2014 au coût de 45 227,68 \$, taxes en  
sus, le tout conformément à sa soumission du 18 mars 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directeur du Service des Travaux publics  
Lafarge Canada inc.

**No 4802-04-14**  
Contrat –  
Dynamitage

Attendu que des soumissions ont été demandées par invitations écrites pour le dynamitage de certains chemins en 2014, excluant le chemin des Oies;

Attendu que deux (2) soumissions ont été reçues :

<u>Entreprise</u>	<u>Prix, taxes en sus</u>
<b>Dynamitage St-Pierre 1987 inc.</b>	<b>3 210,00 \$</b>
R. Piché dynamitage inc.	5 680,00 \$
Séance ordinaire du 14 avril 2014	

Attendu que la soumission la plus basse est celle de Dynamitage St-Pierre 1987 Inc., tel que démontré par le calcul prévu au formulaire de soumission;

Attendu que Dynamitage St-Pierre 1987 inc. a précisé sa soumission en donnant des garanties écrites concernant le nombre de détonateurs électriques utilisés;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Dynamitage St-Pierre 1987 inc. pour les travaux de dynamitage pour l'année 2014 au coût de 3 210,00 \$ taxes en sus, le tout selon sa soumission du 12 mars 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directeur du Service des Travaux publics  
Dynamitage St-Pierre 1987 inc.

**No 4803-04-14**  
Contrat –  
Fauchage

Attendu que des soumissions ont été demandées pour le fauchage des abords des chemins pour l'année 2014;

Attendu que deux (2) soumissions ont été reçues;

ENTREPRISE	PRIX, taxes en sus
<b>Entreprise Lake inc.</b>	<b>51,00 \$ / km</b>
Maintenance Patrick Laroche inc.	51,25 \$ / km

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Entreprise Lake inc. pour le fauchage des chemins en 2014 au prix de 51,00 \$ du kilomètre linéaire fauché, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 12 mars 2014.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directeur du Service des Travaux publics  
Entreprise Lake inc.

Séance ordinaire du 14 avril 2014

**No 4804-04-14**  
Contrat –  
Lignage

Attendu que des soumissions ont été demandées pour des travaux de lignage de certains chemins municipaux pour 2014;

Attendu que six (4) soumissions ont été reçues quant aux lignes axiales jaunes et lignes de rives blanches de :

ENTREPRISE	PRIX, taxes en sus
<b>Les Signalisations R.C. Inc.</b>	<b>8 219,36 \$</b>
Lignes Maska 9254-8783 Québec inc.	8 325,28 \$
Marquage et Traçage du Québec inc.	8 402,28 \$
Lignco Sigma inc.	11 157,48 \$

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Les signalisations R.C. Inc. pour le lignage de chemins, au coût de 8 219,36 \$, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 12 mars 2014.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directeur du Service des Travaux publics  
Les Signalisations R.C. Inc.

**No 4805-04-14**  
Contrat –  
Pulvérisation  
d'asphalte

Attendu que des soumissions ont été demandées pour la pulvérisation d'asphalte pour l'année 2014;

Attendu que trois (3) soumissions ont été reçues :

ENTREPRISE	PRIX, taxes en sus
<b>Les Entreprises Michaudville Inc.</b>	<b>1,45 \$ / mètre carré</b>
Ali Excavation Inc.	1,49 \$ / mètre carré
Construction Soter Inc.	1,60 \$ / mètre carré

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien, conseiller, et résolu à l'unanimité :

Séance ordinaire du 14 avril 2014

De retenir les services de Les Entreprises Michaudville Inc. pour la pulvérisation d'asphalte en 2014 au prix de 1.45 \$ du mètre carré, taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 12 mars 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
 Directeur du Service des Travaux publics  
 Les Entreprises Michaudville Inc.

**No 4806-04-14**

Achat de  
luminaires  
de rue

Attendu que des prix ont été demandés à trois (3) entreprises pour l'achat de cinq luminaires de rue;

Attendu que les trois (3) prix suivants ont été reçus :

<u>Entreprise</u>	<u>Prix</u>
NEDCO	2 375,47 \$
Franklin Empire	2 488,83 \$
Laurin	3 565,00 \$

Attendu que la municipalité a demandé trois (3) prix supplémentaires et que seulement Dubo Électrique a répondu;

Attendu que le prix de Dubo Électrique Ltée est de 1 947,75 \$ taxes en sus.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'acheter les luminaires de rue de l'entreprise Dubo Électrique Ltée au coût de 1 947,75 \$, taxes en sus.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directeur du Service des Travaux publics

**No 4807-04-14**  
Demande au  
MTQ –  
élargissement  
du Chemin  
Sainte-Anne-  
des-Lacs

Attendu qu'une demande avait été présentée auprès du MTQ en 1996 pour l'élargissement du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs, au centre du village;

Attendu que le MTQ n'a pas donné suite à la demande.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller,  
appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère  
et résolu à l'unanimité :  
Séance ordinaire du 14 avril 2014

De demander au MTQ l'élargissement du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs dans le centre du village pour permettre la circulation sécuritaire des piétons;

D'envoyer une copie du P.P.U. du centre du village au MTQ.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
ministère des Transports du Québec  
député de Bertrand

**No 4808-04-14**  
Demande au  
MTQ –  
Reconstruction  
en tout ou  
en partie  
du Chemin  
Sainte-Anne-  
des-Lacs

Attendu l'état lamentable du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs.

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller,  
appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère  
et résolu à l'unanimité :

De demander au MTQ la reconstruction en tout ou en partie du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
ministère des Transports du Québec  
député de Bertrand

**No 4809-04-14**  
Demande au  
MTQ – Sortie,  
autoroute 15

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller  
appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère  
et résolu à l'unanimité :

De demander au MTQ de réaliser une sortie en direction sud de l'autoroute 15 pour desservir Sainte-Anne-des-Lacs et Piedmont.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
ministère des Transports du Québec  
député de Bertrand

**No 4810-04-14**  
Demande au  
MTQ –  
Réduction de  
vitesse,  
route 117

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller,  
appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

De demander au MTQ la réduction de la vitesse à 70 km/heure sur la  
route 117 près de l'intersection du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
ministère des Transports du Québec  
député de Bertrand

Séance ordinaire du 14 avril 2014

**No 4811-04-14**  
Demande au  
MTQ –  
Modification  
terre-plein –  
virages

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller,  
appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

De demander au MTQ la modification du terre-plein au nord du feu de  
circulation de la route 117 et du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs et ce,  
afin de permettre les virages à gauche pour avoir accès aux  
commerces.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
ministère des Transports du Québec  
député de Bertrand

**No 4812-04-14**  
Demande au  
MTQ –  
Réduction  
de vitesse,  
centre du  
village

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller,  
appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère  
et résolu à l'unanimité :

De demander au MTQ la réduction de la vitesse à 30 km/heure dans le  
centre du village de Sainte-Anne-des-Lacs, près du Parc Henri-Piette.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
ministère des Transports du Québec  
député de Bertrand

**No 4813-04-14**  
Demande au  
MTQ –  
Résultats des  
comptages  
routiers

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller,  
appuyé par Madame Luce Lépine, conseillère  
et résolu à l'unanimité :

De demander au MTQ de refaire les comptages routiers en 2014 et de  
nous donner les résultats;

De demander au MTQ les anciens résultats des comptages routiers du

Chemin Sainte-Anne-des-Lacs et de la route 117.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directeur du Service des Travaux publics  
ministère des Transports du Québec  
député de Bertrand

Déneigement  
du Chemin  
Sainte-Anne-  
des-Lacs –  
partie  
appartenant  
au MTQ –

Attendu que la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a signé un contrat de un (1) an renouvelable tacitement pour le déneigement du Chemin Sainte-Anne-des-Lacs en 2013-2014.

Attendu que le Directeur du Service des Travaux publics a démontré que la municipalité a subi un déficit important en exécutant ce contrat en 2013-2014 et que les prévisions pour les prochaines années ne sont pas plus positives;

**REJETÉE**

Attendu que le comité des travaux publics recommande au Conseil Séance ordinaire du 14 avril 2014

municipal de ne pas renouveler ce contrat.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller :

De ne pas renouveler l'an prochain le contrat avec le MTQ numéro 850825349, dans le dossier numéro 8807-12-4917, relatif au déneigement et déglacage des infrastructures routières.

D'aviser David Riddell Excavation (9129-6558 Québec Inc.) que la Municipalité a décidé de mettre fin à son contrat de déneigement pour ce chemin.

Le vote est demandé sur cette résolution :

Pour : Madame Luce Lépine, Monsieur Normand Lamarche et Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt

Contre : Monsieur Serge Grégoire, Monsieur Sylvain Harvey, Monsieur Sylvain Charron et Madame Monique Monette Laroche

### **REJETÉE À LA MAJORITÉ**

**No 4814-04-14**  
Embauche -  
Coordonnatrice  
du camp de  
jour  
Magicoparc

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Madame Julie David-Delisle à titre de coordonnatrice camp de jour Magicoparc 2014 pour un total de 573 heures, plus 17 heures de formation.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

**No 4815-04-14**  
Contrat –  
Appariteur –  
Conciergerie

Attendu que des soumissions ont été demandées pour l'appariteur-conciergerie pour la période du 30 avril 2014 au 30 avril 2015;

Attendu que deux (2) soumissions ont été reçues :

<u>Entreprise</u>	<u>Prix, taxes en sus</u>
<b>Conciergerie LJG</b>	<b>19,75 \$ / heure</b>
Monic Girard	25,00 \$ / heure

En conséquent des attendus faisant partie intégrante de la présente résolution,

Séance ordinaire du 14 avril 2014

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité:

De retenir les services de Conciergerie LJG à titre d'appariteur-conciergerie au taux de 19,75 \$ / heure taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 7 avril 2014.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Conciergerie LJG

**No 4816-04-14**  
Contrat –  
Entretien des  
parcs  
municipaux  
et espaces  
verts

Attendu que des soumissions ont été demandées par invitations écrites pour l'entretien des parcs municipaux et espaces verts pour l'année 2014;

Attendu qu'une seule soumission a été reçue;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

De retenir les services de Les Entreprises Michel Latreille Enr. pour l'entretien des parcs municipaux et des espaces verts en 2014 au coût de 7 185,00 \$ taxes en sus, le tout conformément à sa soumission du 12 mars 2014.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Les Entreprises Michel Latreille Enr.



**No 4817-04-14**  
Soirée  
Reconnaissance  
des bénévoles

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère,  
appuyée par Monsieur Serge Grégoire, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

D'accorder au traiteur Courtemanche le contrat pour le service du  
souper de la soirée Reconnaissance des bénévoles qui se tiendra le 5  
septembre 2014, au coût de 3 546,30 \$ taxes en sus pour 120  
personnes.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Technicienne à la comptabilité  
Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

**No 4818-04-14**  
Autorisation de  
passage –  
Cyclo-Tour  
du Parc  
2014

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller,  
appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller  
et résolu à l'unanimité :  
Séance ordinaire du 14 avril 2014

D'autoriser Cyclo-Tour du Parc, pour une 3<sup>e</sup> édition, son passage dans  
notre municipalité le 31 mai 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire  
Cyclo-Tour-du Parc

Point 7.6  
de l'ordre  
du jour

Sujet RETIRÉ

Dépôt –  
Bilan de  
La Fête des  
boules de  
neige

Le bilan de la Fête des boules de neige 2014 est déposé au Conseil.

**No 4819-04-14**  
Forums de  
l'animation

Attendu qu'un événement intitulé « Forums de l'animation » organisé  
par l'Association des camps du Québec aura lieu le 3 mai 2014 à Laval  
et ce, gratuitement.

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente  
résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller,  
appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

D'inscrire Julie David-Delisle, coordonnatrice du Camp de jour et  
Noémi Dinello-Goupil, chef-monitrice, à participer au Forums de  
l'animation le 3 mai 2014 au Collège Letendre à Laval et ce, sans frais.  
Tous les frais inhérents à cette formation seront payés par la  
municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

Avis de motion –  
Modification du règlement de la bibliothèque municipale concernant les heures d'ouverture

Avis de motion est donné par Madame Luce Lépine, conseillère, de la présentation lors de la prochaine séance du conseil du règlement numéro 268-2014-2 portant sur les heures d'ouverture de la bibliothèque;

Une dispense de lecture est demandée et tous les conseillers déclarent avoir reçu une copie dudit règlement.

**No 4820-04-14**  
Demande d'appui à la campagne provinciale « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire »

Attendu que le Regroupement des organismes communautaires des Laurentides sollicite l'appui des municipalités de la région dans le cadre de la campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire », visant à assurer un financement suffisant et récurrent aux organismes communautaires;  
Séance ordinaire du 14 avril 2014

Attendu que les organismes communautaires autonomes sont indispensables et représentent un dernier filet social pour des milliers de personnes au Québec;

Attendu que les organismes communautaires doivent être reconnus par un financement adéquat en provenance d'un programme de subvention qui respecte la politique de reconnaissance de l'action communautaire autonome.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'appuyer le Regroupement des organismes communautaires des Laurentides, sous forme de pétition, dans leur campagne « Je tiens à ma communauté, je soutiens le communautaire ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Le Regroupement des organismes communautaires des Laurentides

**No 4821-04-14**  
Autorisation d'un barrage routier - Relais pour la vie

Il est proposé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser l'équipe « Les petits casques » à tenir un barrage routier au coin des Chemins Fournel et Sainte-Anne-des-Lacs le 17 mai 2014, dans le cadre d'une levée de fonds pour l'événement Relais pour la vie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

c.c. : Directrice du Service des Loisirs, de la Culture et de la Vie communautaire

Madame Luce Lépine

**No 4822-04-14**  
Demande de  
dérogation  
mineure –  
2, du  
Bouton d'Or

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 2, Chemin du Bouton d'Or;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une galerie arrière annexée au bâtiment principal dans la marge avant secondaire de 5,0 mètres plutôt que les 8,7 mètres autorisés au règlement de zonage 1001, et pour autoriser un C.E.S. d'au plus 11,5% plutôt que les 10% autorisés au règlement de zonage 1001;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 17 mars 2014, a recommandé au Conseil que l'acceptation de cette dérogation mineure soit conditionnelle :

- À ce que la galerie arrière respecte une marge avant secondaire de 5,0 mètres contrairement au 4,7 mètres proposé au projet d'implantation.

Séance ordinaire du 14 avril 2014

Les raisons invoquées pour motiver cette acceptation sont les suivantes :

- Bande riveraine applicable du côté opposé au Chemin du Bouton d'Or;
- Ne cause pas de préjudice aux voisins.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2014-00035 conditionnellement à ce que le propriétaire acquière une parcelle supplémentaire de terrain pour se conformer au C.E.S. de 10%.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directrice du Service de l'Urbanisme  
Propriétaire du 2, chemin du Bouton d'Or

**No 4823-04-14**  
Demande de  
dérogation  
mineure –  
27, des Lilas

Attendu que la municipalité a reçu une demande de dérogation mineure pour un bâtiment situé au 27, Chemin des Lilas;

Attendu que la dérogation mineure consiste à autoriser le maintien du bâtiment principal dans sa marge latérale de 3,87 mètres au lieu du 7,6 mètres prescrit par le règlement de zonage 1001;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 17 mars 2014, a recommandé au Conseil que l'acceptation de cette

dérogation mineure soit conditionnelle :

- À ce qu'une copie du nouveau certificat de localisation soit déposée et que la mesure de la marge latérale droite y apparaissant soit la même que celle mesurée sur le plan ;

La raison invoquée pour motiver cette acceptation est la suivante :

- Date de construction incertaine datant de plusieurs années : bénéficie possiblement de droits acquis.

Attendu qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

Attendu que le Conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

Séance ordinaire du 14 avril 2014

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2014-00037.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directrice du Service de l'Urbanisme  
Propriétaire du 27, chemin des Lilas

**No 4824-04-14**  
Lotissement  
et frais de parcs –  
Les Sommets  
du Lac Marois

Attendu que le protocole d'entente a été soumis par le promoteur pour la révision de l'acquiescement des frais de parcs et de terrains de jeux sur ce projet de lotissement.

Attendu que le CCU recommande de prendre les terrains suivants à des fins de parcs et terrains de jeux :

- 75 % en terrains :
  - Un accès à l'eau (terrain 36 ou 37) et d'y prévoir une borne sèche (ou de voir où ce serait le mieux) et un stationnement;
  - Le tracé identifié en jaune de la Loken;
  - Le tracé identifié en rose de la Loken à l'exception du tronçon longeant le lot 33.

25% des frais de parcs et terrains de jeux en argent.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De prendre les terrains suivants à des fins de parcs et terrains de jeux :

- En terrains :
  - Un accès à l'eau (terrain 36) et d'y prévoir une borne sèche (si nécessaire) et un stationnement;
  - Le tracé identifié en jaune de la Loken;
  - Le tracé identifié en rose de la Loken à l'exception du tronçon longeant le lot 33;
  - Le terrain numéro 20.
  
- La différence des frais de parcs et terrains de jeux en argent.

Séance ordinaire du 14 avril 2014

Le tout sera officialisé lors du dépôt d'un plan cadastral parcellaire définitif et conforme aux dispositions applicables de la réglementation.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directrice du Service de l'Urbanisme

**No 4825-04-14**  
Embauche –  
Assistante au  
Service de  
l'urbanisme,  
poste temporaire  
à temps plein

Il est proposé par Madame Luce Lépine, conseillère appuyée par Monsieur Sylvain Charron, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'embaucher Madame Audrey Caouette à titre d'Assistante au Service de l'Urbanisme sur une base temporaire à temps plein, pour une durée d'environ un (1) an, débutant le 22 avril 2014.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Technicienne à la comptabilité  
Madame Audrey Caouette

**No 4826-04-14**  
Nomination  
d'un nouveau  
membre du  
CCU

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De nommer Madame Caroline Paquin à titre de membre du CCU, pour le poste numéro 7.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directrice du Service de l'Urbanisme  
Madame Caroline Paquin

Adoption du  
règlement  
modifiant le

Sujet REPORTÉ

règlement 105

Usage  
complémentaire  
en milieu  
résidentiel

Sujet REPORTÉ

Zone C-300

Sujet REPORTÉ

**No 4827-04-14**  
Achat de  
six (6) tenues  
de protection  
pour pompiers

Attendu la recommandation du Directeur du Service de la Sécurité incendie de faire l'acquisition de tenues de protection pour pompiers.  
Séance ordinaire du 14 avril 2014

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Séance ordinaire du 14 avril 2014

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller,  
appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le Directeur du Service de Sécurité incendie de procéder à l'achat de six (6) tenues de protection pour pompiers au coût de 10 788 \$, taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de la Sécurité incendie  
Technicienne à la comptabilité

**No 4828-04-14**  
Démission  
de Stéphane  
Labrosse,  
pompier

Attendu la recommandation du Directeur du Service de la Sécurité incendie.

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller,  
appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

D'accepter la démission de Monsieur Stéphane Labrosse à titre de pompier à temps partiel de la municipalité.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de la Sécurité incendie  
Technicienne à la comptabilité

Formation -  
Programme  
relatif au taux  
de participation  
minimum

Sujet REPORTÉ

**No 4829-04-14**  
Formation

Attendu la recommandation du Directeur du Service de la Sécurité incendie;

« opérateur  
de pompe »

Attendu l'obligation de respecter la Loi sur la Sécurité incendie.

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller,  
appuyé par Monsieur Sylvain Charron, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

D'autoriser Messieurs Alain Grégoire et Vincent Grégoire et Madame Gabrielle-Audrey Robichaud à participer à la formation « opérateur de pompe » au coût estimé de 2 860 \$ taxes en sus. Cette somme proviendra du budget 2014.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directeur du Service de la Sécurité incendie  
Technicienne à la comptabilité

Séance ordinaire du 14 avril 2014

**No 4830-04-14**  
Projet –  
Nouvelle  
Procédure -  
Demande  
de permis  
d'abattage  
d'arbres morts  
et/ou  
dangereux

Attendu qu'afin d'alléger la procédure administrative des demandes de permis d'abattage d'arbres morts et/ou dangereux;

Attendu que lors de la réunion du Conseil municipal le 20 mars dernier, la Directrice du Service de l'Environnement a présenté le projet d'une nouvelle procédure de demande de permis d'abattage d'arbres morts et /ou dangereux;

Attendu que lors de la dernière séance du CCE le 24 mars 2014, une nouvelle proposition du projet a été demandée;

Attendu qu'il est mentionné par les membres du CCE, qu'il serait préférable de maintenir la procédure actuelle, soit d'émettre un permis sans aucune distinction de zones, par contre, en éliminant les inspections à la demande. Toutefois, un registre des demandes serait conservé numériquement.

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller,  
appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller  
et résolu à l'unanimité :

D'alléger la procédure administrative de demande de permis d'abattage d'arbres morts et/ou dangereux.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directrice de l'environnement

**No 4831-04-14**  
Constat  
d'infraction –  
62, chemin  
des Pluviers

Attendu que le propriétaire du 62, chemin des Pluviers a reçu verbalement et par écrit un avis d'infraction afin de compléter l'installation septique;

Attendu que la maison est actuellement habitée par des locataires;

Attendu qu'après inspection, les travaux finaux n'ont pas été effectués

(champs d'épuration) et que la fosse septique n'étant pas reliée à un système d'épuration, celle-ci déborde; d'où les eaux usées sont directement rejetées dans l'environnement;

Attendu que de ce fait, ceci constitue une nuisance et une source de contamination, contrevenant ainsi à l'article 20 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q.2).

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Directrice du Service de l'Environnement à émettre au propriétaire du 62, chemin des Pluviers un constat d'infraction pour nuisance et non-conformité quant à son installation septique, et à Séance ordinaire du 14 avril 2014

défaut d'une collaboration du propriétaire, de mandater les procureurs Prévost, Fortin, D'Aoust, avocats.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

cc : Directrice de l'environnement

**No 4832-04-14**  
Achat -  
Mobilier  
Île Benoît

Attendu que l'ouverture officielle du parc municipal de l'Île Benoît sera le ou vers la semaine du 26 mai 2014.

Attendu que le budget alloué pour l'acquisition de mobilier urbain extérieur est de 10 000 \$.

Attendu que trois (3) soumissions ont été reçues :

<b>Entreprise</b>	<b>Prix, taxes en sus</b>
<b>Équiparc</b>	<b>8 498,00 \$</b>
TechSport	9 388,00 \$
Gagné Sports Équipements	13 422,85 \$

En conséquent des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la Directrice du Service de l'Environnement de procéder à l'achat du mobilier pour le parc municipal de l'Île Benoît de l'entreprise Équiparc, au coût de 8 498,00 \$ taxes en sus. Les sommes proviendront du fonds de l'Île Benoît, projet 2014.



## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

cc : Directrice du Service de l'Environnement  
Technicienne à la comptabilité

**No 4833-04-14**  
Colloque –  
« Eau et  
Municipalités  
2014 »

Attendu qu'une première édition du colloque « Eau et municipalités : Agir pour ne pas réagir » portant sur la gestion des ressources en eau se tiendra le 30 avril 2014 à Saint-Jérôme.

En conséquent de l'attendu qui fait partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par Monsieur Serge Grégoire, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

Séance ordinaire du 14 avril 2014

D'autoriser la directrice du Service de l'Environnement à participer au colloque offert par Abrinord et le COBAMIL le 30 avril 2014 à l'Hôtel Best Western à Saint-Jérôme, au coût de 60 \$, taxes en sus. Tous les frais inhérents à cette formation seront payés par la municipalité.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c.c. : Directrice du Service de l'Environnement  
Technicienne à la comptabilité

Varia

Correspondance

La correspondance des mois de février et mars 2014 est déposée au Conseil.

Période de questions

Le public pose ses questions au Conseil municipal.

Début : 21h40  
Fin : 22h10

**No 4834-04-14**  
Levée de la  
séance

Il est proposé par Monsieur Sylvain Harvey, conseiller, appuyé par Monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 22h10 la présente séance.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Monique Monette Laroche  
Mairesse

---

Jean-François René  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier